

Pourquoi anticiper votre retraite ?

Le déséquilibre démographique croissant entre les actifs et les retraités conduit à la baisse progressive des taux de remplacement* ainsi qu'à des réformes régulières différant le départ à la retraite.

En tant que Travailleur-Non-Salarié (TNS), vous cotisez moins qu'un salarié du privé. **Vous devez donc davantage anticiper la perte de revenu au moment de votre départ en retraite.**

Parmi les solutions de retraite supplémentaire les plus adaptées, le Plan d'Épargne Retraite Individuel (PERIN) vous permet de compléter vos revenus à la retraite grâce à des versements déductibles du bénéfice imposable ou de votre revenu imposable.

*Le taux de remplacement correspond au montant de la 1ère pension de retraite sur la dernière rémunération perçue en activité.

Les Plans Epargne Retraite Individuels (PERIN) en bref

UNE ÉPARGNE PLACÉE

- Versements libres : vous décidez des montants et de la fréquence
- Déduction fiscale jusqu'à 185 % du PASS
- Garanties incluses ou optionnelles pour vous protéger ainsi que vos proches

LIQUIDATION À LA RETRAITE

- Sortie au choix : capital, rente viagère ou combinaison des deux
- Options au choix pour adapter votre rente à votre situation
- Déblocage anticipé possible (achat de la résidence principale, accident de la vie,...)

CHESNEAU a conçu CONVICTION pour proposer aux indépendants une solution d'épargne retraite plus transparente, responsable et accessible.



CONVICTION

1 - GESTION INDICIELLE : MOINS DE FRAIS, PLUS DE PERFORMANCE

CONVICTION s'appuie sur un mode de gestion simple et éprouvé, longtemps réservée à l'assurance vie, basé sur la réplication d'indices boursiers de référence (comme le MSCI World ou le CAC 40).

Plutôt que de chercher à "battre le marché", la gestion indiciaire vise à suivre fidèlement son évolution. Cela permet de :

Réduire les frais liés aux supports financiers et à la gestion active

Sans intervention de gestionnaire d'actif, les frais de fonctionnement sont optimisés.



A rendement brut similaire, le gain espéré pour l'assuré au bout de 20 ans est de l'ordre de +10% par rapport à un PERIN classique.

Profiter d'une dynamique de long terme portée par les grandes tendances économiques mondiales

La gestion indiciaire, répliquant les performances de l'indice de référence, montre des performances historiques plus élevées que les dispositifs faisant appel à des gestionnaires d'actifs.

Seuls 10,4% des fonds investis en action US et 14,6% des actions Européennes ont dépassé leur équivalent indiciel sur 20 ans.

*Source Morningstar - septembre 2022

Investir de manière cohérente et lisible, sans paris spéculatifs

La logique d'investissement de la gestion indiciaire suit des indices publics représentatifs de tendances économiques solides, favorisant régularité, lisibilité et maîtrise du risque dans la durée.

LES INVESTISSEMENTS SUR LES MARCHÉS FINANCIERS PEUVENT ENTRAÎNER UNE PERTE EN CAPITAL.



2 - SELECTION RIGOREUSE DE FONDS DURABLES ARTICLES 8 ET 9 SFDR*

Les fonds actions et obligations disponibles dans CONVICTION sont sélectionnés pour leur diversité et leur engagement dans une démarche environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) dans le cadre du règlement européen SFDR*.



La majorité des fonds actions présents dans CONVICTION sont labellisés ISR (investissement socialement responsable), Greenfin ou encore Towards Sustainability.

De plus, 3 fonds thématiques, inscrits dans les objectifs de l'UE, soutiennent les démarches bas carbone, de l'économie circulaire et d'utilisation durable des ressources océaniques.

Au-delà d'un horizon retraite supérieur à 17 ans, la grille "Équilibré" positionne 39% de l'encours sur les fonds thématiques.

Afin de réduire l'exposition au risque, CONVICTION propose également des actions d'entreprises de pays développés et émergents, passées au filtre ESG.

**Le règlement européen SFDR crée des obligations de transparence en matière de finance durable dans l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050.*



3 - L'ACCOMPAGNEMENT DE CHESNEAU

CHESNEAU vous accompagne à chaque étape :

1. Un conseiller dédié, à votre écoute
2. Une analyse sur mesure selon votre statut et vos objectifs
3. Un espace client sécurisé pour accéder à de nombreux services en ligne et informations liées à votre contrat

LES INVESTISSEMENTS SUR LES MARCHÉS FINANCIERS PEUVENT ENTRAÎNER UNE PERTE EN CAPITAL.

En plus des avantages d'un PERIN classique, CONVICTON propose une gestion plus lisible, des frais maîtrisés et une exigence renforcée sur la qualité des supports.

- 0% de Frais de cotisation et des frais sur encours réduits pour des rendements nets optimisés.
- Une gestion financière clé en main transparente.
- Des fonds investis dans des entreprises responsables.
- Garantie incluse en cas de décès pour verser l'épargne constituée au(x) bénéficiaire(s) désigné(s).
- La possibilité de regrouper au sein de ce contrat toute l'épargne acquise d'un PERP, article 83, PERCO, contrat Madelin ou de tout autre PER.



**APPORTER UNE VISION INDÉPENDANTE DE VOS RISQUES
POUR OPTIMISER DURABLEMENT VOS PROGRAMMES D'ASSURANCE
AVEC UN IMPACT GLOBAL POSITIF.**

ÉCLAIRER VOS RISQUES

CHESNEAU • Tél : 02 40 14 33 33 • info@chesneau.net • www.chesneau.net
8, rue Louis Mékarski BP 22302 - 44023 Nantes Cedex 1 • 39 rue Furtado - 33800 Bordeaux •
165 bis Rue de Vaugirard - 75015 Paris

SARL de courtage en assurances au capital de 1 356 528 € - 399 719 913 RCS Nantes - n°ORIAS 07 001 068 (www.orias.fr)
Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances sous le contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09 (www.acpr.banque-france.fr).
Chesneau exerce son activité en application des dispositions de l'article L 520-1 II b du Code des assurances, la liste des assureurs partenaires est disponible sur demande.